

Guyancourt, le 02 octobre 2018



Le Directeur académique des services de
l'éducation nationale, directeur des services
départementaux de l'éducation nationale
des Yvelines

A

Mesdames et Messieurs

Les chefs d'établissements publics et privés
sous contrat.

Division
Mission de Promotion de la
Santé en Faveur des Elèves
Service Médical

Objet : Aménagements des épreuves des examens pour les élèves présentant un handicap
Session 2019

Affaire suivie par
Dr Christine LEVOYER
MCT adjoint

En complément du courrier de la Maison des Examens (SIEC-ARCUEIL) du 25
septembre 2018 concernant les candidats présentant un handicap et afin de faciliter le
traitement des demandes, veuillez trouver des précisions sur le circuit de diffusion aux
médecins départementaux désignés par la CDAPH.

Téléphone
01.39.23.61.25
Télécopie
01.39.23.63.21

L'élève majeur (ou sa famille s'il est mineur) transmet dès que possible **et au plus tard à la clôture des inscriptions** de l'examen concerné **le dossier complet à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Yvelines :**

ce.ia78.aménagement-examens @ac-
versailles.fr

DSDEN78
Service du Dr BENOIT Jaya
A l'attention du médecin désigné par la CDAPH
BP 100
78053 Saint Quentin en Yvelines Cedex

Adresse postale :
BP100
78053 Saint-Quentin-en-Yvelines
cedex

Accueil du Public :
19 Avenue du Centre
78280 Guyancourt

Dans l'intérêt des candidats, je vous remercie d'être vigilants sur le respect des dates
butoirs et d' informer les familles que les dossiers hors délai ne pourront être traités et
que les dossiers incomplets leur seront retournés, le médecin désigné par la CDAPH ne
pouvant rendre d'avis médical.

Je vous remercie pour votre collaboration.



Serge CLEMENT



PJ : liste des éléments constitutifs du dossier

LISTE DES PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER D'AMÉNAGEMENT DES EXAMENS SESSION 2019

Le dossier de demande devra contenir :

- ↪ **Le formulaire de demande** d'aménagement d'épreuves à remplir par le candidat et/ou sa famille (**document 1** à demander à l'établissement)
- ↪ **Les informations pédagogiques** renseignées et signées par le professeur principal (**document 2** à demander à l'établissement)
- ↪ Les informations médicales actualisées **qui précisent la nature du handicap ou de la maladie chronique et ses retentissements sur la scolarité** (Comptes rendus médicaux, bilans, résultats biologiques...)
ATTENTION : Toute attestation se limitant à préciser que le candidat a besoin d'aménagements ne pourra être prise en compte
- ↪ Impérativement joindre, si le candidat bénéficie :
 - d'un projet d'accueil individualisé (**PAI**) : la copie intégrale du PAI
 - d'un Plan d'Accompagnement Personnalisé (**PAP**) : la copie intégrale du PAP :
Page 1 + grille des aménagements
 - d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (**PPS**) : copie intégrale du dernier GEVASCO

En cas de trouble des apprentissages:

- ↪ **le dernier bilan orthophonique** comprenant une évaluation de la lecture et de l'orthographe.
- ↪ **Le bilan psychométrique**, si déjà fait
- ↪ Selon les cas : le **bilan psychomoteur**, le bilan d'un **ergothérapeute**
- ↪ **Les deux derniers bulletins scolaires** en votre possession
- ↪ **L'original d'un devoir (de français ou d'histoire-géographie ou philosophie)** réalisé en situation de contrôle et corrigé par le professeur, et une dictée pour le DNB
- ↪ 1 enveloppe libellée à votre nom et adresse (2 enveloppes si parents séparés)

Le dossier **complet** est à adresser au plus tard à la date de clôture des inscriptions à :

DSDEN78 - Service du Dr Jaya BENOIT
Aménagements des examens
BP 100 – 78053 Saint Quentin en Yvelines Cedex

ATTENTION :

Les dossiers hors délai ne seront pas traités.

Les dossiers incomplets seront retournés aux candidats, les médecins ne pouvant rendre d'avis médical.